

V^{ème} Semaine de coopération scientifique internationale Amazonie-Caraïbe



11-20 mars 2019
Antilles françaises

LE PROJET IBIS

L'interventionnisme supra-territorial est récurrent dans les espaces brésiliens de l'Amazonie. Il est à l'origine de tensions politiques et sociales, dont l'une des conséquences majeures est la dégradation de l'environnement et la violation des Droits de l'Homme. Le partage d'expériences entre des chercheurs brésiliens et français est une opportunité pour nourrir la réflexion sur les politiques publiques pour l'Amazonie brésilienne à différentes échelles et pour contribuer à les faire évoluer. L'un des enjeux de la pratique de la recherche interdisciplinaire au CNRS est de favoriser des espaces de dialogue entre des disciplines des SHS (Sciences Humaines et Sociales), des SVE (Sciences du Vivant et de l'Environnement) et des ST (Sciences et Techniques), par la co-construction de thématiques de recherches qui répondent aux enjeux de l'internationalisation de la recherche française. Actuellement, la thématique des stratégies de planification s'apparente à un objet de recherche « hybride » qui mobilise différentes sciences, des techniques administratives et des politiques, dans un processus itératif entre les productions de connaissances fondamentales et l'appropriation de ces dernières par les gestionnaires aménageurs.

Le projet IBIS a pour objectif d'approfondir la coopération entre les chercheurs brésiliens et français en structurant les équipes en un réseau pluridisciplinaire, dédié à la formation d'experts capables de proposer des dispositifs de planification croisant des connaissances urbaines et agroenvironnementales. Pour ce faire, le projet s'appuie sur l'étude de cas emblématiques en Amazonie, à la lumière des expériences et de la technicité développée en France, et plus singulièrement en Guadeloupe, en Guyane et à la Martinique. Il résulte de la signature d'une convention entre l'Université fédérale du Pará (UFPA), le Centre universitaire de l'état du Pará (CESUPA), l'Université des Antilles et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), pour la constitution du réseau de recherche franco-brésilien JAMBU-RNP (Jonction AMazonian Biodiversity Units Research Networking Program).

Lise Tupiassu & Justin Daniel
Coordinateurs du projet

Luly Fischer & J.-Raphaël Gros-Désormeaux
Responsables scientifiques

PROGRAMME GÉNÉRAL

Lundi 11 mars 2019

07 : 45 - 08 : 00	D é p a r t
09 : 00 - 10 : 30	Visite technique - la Montagne Pelée, le risque volcanique
11 : 00 - 12 : 00	Visite technique - Le paroxysme de 8 mai 1902, les éruptions volcaniques
12 : 00 - 14 : 00	D é j e u n e r
14 : 30 - 16 : 00	Visite technique - les lahars de la rivière du Prêcheur, un aléa volcanique inattendu
16 : 00 - 17 : 00	R e t o u r

Mardi 12 mars 2019

07 : 45 - 08 : 00	D é p a r t
08 : 30 - 13 : 00	Formation - L'analyse textuelle à partir du logiciel « Nvivo » Formation - L'analyse spatiale à partir du logiciel « QGIS »
13 : 00 - 15 : 00	D é j e u n e r

Mercredi 13 mars 2019*

15 : 00 - 15 : 15	Départ
16 : 00 - 19 : 00	Séminaire - Quand le Droit occupe les 50 pas géométriques, regards croisés Amazonie-Caraïbe.
20 : 00 - 22 : 00	Dîner

Jeudi 14 mars 2019*

09 : 00 - 09 : 15	Départ
09 : 30 - 12 : 00	Visite technique - le Musée Pinchon, une histoire naturelle de la Martinique
12 : 15 - 14 : 00	Déjeuner

Vendredi 15 mars 2019*

15 : 30 - 15 : 45	Départ
16 : 00 - 19 : 00	Séminaire - Le zonage de la biodiversité, Regards croisés entre représentations naturalistes et juridiques
19 : 00 - 22 : 00	Dîner

Samedi 16 mars 2019

07 : 15 – 07 : 30	Départ
09 : 15 – 13 : 45	Visite technique - Transport maritime entre la Martinique et la Guadeloupe
19 : 00 – 22 : 00	Dîner

Dimanche 17 mars 2019

07 : 45 – 08 : 00	Départ
09 : 15 – 12 : 00	Visite technique - La mangrove, un écosystème littoral à enjeux
19 : 00 – 22 : 00	Dîner

Lundi 18 mars 2019

09 : 00 – 09 : 15	Départ
10 : 00 – 12 : 00	Visite technique - le Parc naturel national de la Guadeloupe, la justice environnementale et les communautés périphériques
12 : 00 – 14 : 00	Déjeuner
14 : 00 – 16 : 00	Visite technique - Atelier de restitution de la visite au Parc naturel national de la Guadeloupe
19 : 00 – 22 : 00	Dîner

Mardi 19 mars 2019

09 : 00 – 09 : 15	Départ
10 : 00 – 12 : 00	Visite technique - Les espaces littoraux de la Guadeloupe, vulnérabilité juridique et inégalités environnementales
12 : 00 – 14 : 00	Déjeuner
14 : 00 – 16 : 00	Visite technique - Atelier de restitution de la visite des espaces littoraux
19 : 00 – 22 : 00	Dîner

* Les demi-journées du mercredi 13, du jeudi 14 et du vendredi 15 seront dédiées à l'organisation de rencontres informelles avec les directions du Conservatoire du littoral, de l'Agence des 50 pas et du Parc naturel marin de la Martinique.

VISITES TECHNIQUES

La montagne Pelée, le risque volcanique

Contenu scientifique de la visite

Institués par la loi du 2 février 1995, modifiant la loi du 22 juillet 1987, les Plans de Prévention des Risques naturels (PPRn) s'inscrivent dans un dispositif global de prévention des risques naturels. Cette approche globale vise à assurer aussi bien la protection maximale des personnes qu'un très bon niveau de sécurité des biens et des activités. Ces objectifs sont fondamentalement indispensables au développement durable des territoires exposés, de surcroît en contexte insulaire tropical. Les PPRn des 34 communes de la Martinique ont ainsi été prescrits entre 1999 et 2002, puis approuvés dans le courant de l'année 2004. Cet espace insulaire, situé dans l'arc des Petites Antilles, est en effet particulièrement soumis à plusieurs aléas naturels majeurs : phénomènes hydrométéorologiques (ondes tropicales, tempêtes, ouragans, inondations, raz-de-marée) et phénomènes morphodynamiques et géologiques (mouvements de terrains, séismes, éruptions volcaniques). Le comité de pilotage rassemblant des représentants de l'État et des élus locaux a décidé de tenir compte de l'ensemble des menaces connues et, pour la première fois, des PPRn devaient ainsi intégrer les risques volcaniques. Leur élaboration a donc nécessité la définition et l'application d'une méthodologie d'approche spécifique, compte tenu notamment de la nature singulière des phénomènes volcaniques en jeu (agressivité, extension spatiale et durée des manifestations).

Les objectifs des PPRn ont été définis par la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987, abrogée et remplacée par l'article L562-1 du code de l'environnement. Le PPRn, par l'intermédiaire d'un règlement et d'un plan de zonage associé, doit permettre de caractériser le territoire et de rendre obligatoire la mise en œuvre des mesures relevant de la prévention, de la protection et de la sauvegarde. L'application des prescriptions du PPRn vise à terme à diminuer les effets dommageables des phénomènes naturels dangereux. Aussi, dans le cadre de la prise en compte du risque volcanique, les mesures structurelles ou non-structurelles prévues par le PPRn devraient permettre : de réduire la vulnérabilité et l'exposition des personnes en zone de danger et en zone d'abri en cas d'évacuation ; de faciliter une gestion de crise volcanique, notamment l'évacuation des zones exposées, en conformité avec le Plan de Secours Spécialisé Volcan ; de faciliter la poursuite de la vie en zone de repli en cas d'évacuation ; de faciliter le relèvement de la zone sinistrée après la crise ; de développer une culture de prévention du risque volcanique en Martinique.

Selon les niveaux de vulnérabilité et de risque mis en évidence, le zonage réglementaire doit délimiter les zones dans lesquelles sont applicables des interdictions, des prescriptions homogènes, et/ou des mesures de prévention, de protection et sauvegarde. Il est établi en s'appuyant sur la prise en compte des niveaux d'aléas et des enjeux présents ou futurs (urbanisation). Sachant que la cartographie obtenue doit être le résultat de compromis cohérents entre les besoins de protection et les nécessités de développement, quatre stratégies ont été proposées pour cette délimitation, : une menace jugée acceptable ; une approche opérationnelle ; une analyse fine par aléa ; une application stricte du principe de précaution.

Référence à lire

Lesales, T., & Leone, F. (2011). [L'intégration du risque volcanique dans un PPRn multirisques : principes et limites de l'approche en Martinique](#). *Revue Géologues*, (169), 82-86.

Le paroxysme du 8 mai 1902, les éruptions volcaniques

Contenu scientifique de la visite

L'activité volcanique aux Petites Antilles est un facteur important dans l'organisation de la société. Par exemple, les sols peu évolués sur cendres et ponces de la montagne Pelée, particulièrement riches, ont accueilli les premières plantations de la Martinique. La ville de Saint-Pierre fut créée à cet endroit et profita de cette richesse pour devenir une métropole régionale dynamique. Inversement, en anéantissant totalement la ville et ses 28 000 habitants, l'éruption de 1902 bouleversa l'organisation du territoire et Fort-de-France devint l'unique pôle attractif de l'île. Mais, par ailleurs, cette tragédie de 1902, tout comme l'éruption de 1976 de la Soufrière de Guadeloupe ou l'éruption en cours de la Soufrière Hills de Montserrat, ont donné un sérieux coup de projecteur d'audience internationale à ces îles, actuellement tournées vers le tourisme. Le caractère volcanique de ces territoires est largement mis en avant pour la promotion de ces deux destinations. De façon moins radicale et de manière plus spontanée, quelles furent les conséquences des éruptions volcaniques historiques aux Petites Antilles, et plus singulièrement à Saint-Pierre ?

L'histoire volcanologique des Petites Antilles est constituée de 10 éruptions magmatiques à dôme, de 12 éruptions phréatiques, de 11 recrudescences fumerolliennes et de 68 crises volcano-sismiques. L'inventaire et la spatialisation des impacts physiques et humains, a permis de proposer une séquence évolutive type des éruptions et de caractériser les comportements récurrents. Il a été possible de mettre en avant un changement de comportement institutionnel, à partir du 30 août 1902, avec une certaine prise en compte du principe de précaution dans les évacuations et la mobilisation de moyens scientifiques. En revanche, les premiers témoignages sur le comportement individuel consistant en l'évacuation spontanée remontent à l'éruption de 1812 à Saint-Vincent. Depuis 1851, les évacuations spontanées interviennent dès les premières retombées de cendres. Cependant, la perception du danger, au niveau des responsables et des individus, s'est affinée au cours du temps. Globalement, cette sensibilisation au danger volcanique rend les réactions, quelles qu'elles soient, de plus en plus précoces (en stade éruptif et en délais) durant la crise volcanique.

L'éruption paroxysmique détruisit tout sur un angle d'environ 60° orienté vers le sud-ouest, sur une surface de 58 km². Le bourg du Prêcheur fut épargné, mais les retombées aériennes furent très abondantes, d'abord sous forme de boue chaude, puis de lapillis et enfin de cendres. Cette séquence fut observée sur toute la moitié nord de l'île.

À la suite du paroxysme, tous les lieux habités se trouvèrent plus ou moins isolés par les cours d'eau. Les évacuations spontanées se firent par voie terrestre depuis le Morne-Rouge, l'Ajoupa-Bouillon et Basse-Pointe ou par voie maritime pour le Prêcheur, Grand-Rivière et Macouba. Le Prêcheur fut complètement évacué à partir du 12 mai. La disparition de l'État-Major de l'administration de la Martinique, venu à Saint-Pierre pour rassurer la population, ne facilita pas les réactions officielles. Fort-de-France et son maire jouèrent alors un rôle primordial. Les effets secondaires comme les lahars et les tsunamis firent également des dégâts respectivement dans le lit majeur des cours d'eau et sur la côte caraïbe. La fourniture en vivre et en soin de la Martinique fut la priorité quand la nouvelle arriva à Fort-de-France vers 13h00. Les premiers secours extérieurs arrivèrent de la Guadeloupe le 10 mai.

Référence à lire

Lalubie, G. (2012). [Les éruptions volcaniques historiques aux Petites Antilles : inventaire et spatialisation des impacts physiques et humains](#). *Caribsat Project*, 69 p.

Les lahars de la rivière du Prêcheur, un aléa volcanique inattendu

Contenu scientifique de la visite

La rivière du Prêcheur est régulièrement en crise. Elle est empruntée par des coulées de boue (appelées *lahars*) dont les matériaux proviennent d'un mouvement de terrain de grande ampleur, mobilisant les accumulations de dépôts volcaniques de la montagne Pelée. On peut hiérarchiser les phénomènes lahariques selon l'échelle temporelle : à la *minute* on observe les "*bouffées*" successives (appelées également vagues) ; à la *journée* on parle de "*lahar*" (ou de coulée), lequel est constitué d'un front d'éléments grossiers, d'un corps de coulée constitué de bouffées successives, puis d'une queue aux écoulements hyperconcentrés ; à l'*année* on s'intéresse à la "*crise laharique*" et ces différentes coulées. Au moins sept crises lahariques d'intensité variable ont été répertoriées en 160 ans. Certaines de ces crises ont affecté l'ouvrage de franchissement et les quartiers riverains par des débordements. En 1902, 400 victimes furent à déplorer en raison de l'ensevelissement d'une partie du bourg par les dépôts lahariques. En juin 2010, plusieurs centaines de personnes, ainsi que des activités agricoles et touristiques, se trouvèrent isolées lorsque le pont fut détruit et enseveli sous les coulées successives.

Les lahars ont une double action antagoniste sur le trait de côte de la commune du Prêcheur. D'une part, les matériaux des lahars en mouvement érodent l'embouchure du cours d'eau et la mer remonte dans le cours d'eau jusqu'au gué. Cette excavation peut générer une instabilité des berges anthropisées du cours d'eau. D'autre part, les matériaux fins arrivés en mer sont redistribués par la dérive littorale et contribuent à la propagation du trait de côte par aggradation. Après la crise de 1902, le trait de côte avait progressé de plusieurs dizaines de mètres sur toute la commune du Prêcheur (ainsi que sur la façade orientale du volcan). À la fin de l'éruption, ce cordon sableux fut occupé par la route côtière, des bâtiments au niveau du bourg et du quartier de l'Anse Bellevue, mais aussi fut planté en cocoteraie. L'érosion marine, très accentuée durant les houles cycloniques, a rongé ce cordon sableux afin de retrouver un équilibre entre les apports terrestres et l'énergie érosive marine. Les bâtiments construits sur ce cordon sableux temporaire furent détruits entre 1950 et 1980 sous les assauts de la mer. Des travaux d'endiguement furent entrepris notamment pour protéger la route côtière.

Les relations entre les phénomènes géomorphologiques terrestres et marins sont étroites et exacerbées sur les édifices volcaniques vivants de la région. Une meilleure compréhension des processus morphodynamiques mis en jeu contribuerait à optimiser l'aménagement et la mise en sécurité du territoire. Cependant, malgré la répétition des lahars destructeurs depuis 30 ans dans la rivière du Prêcheur, très peu de connaissances sont à disposition concernant la morphologie du lit du cours d'eau ou celle du cordon sableux côtier.

Référence à lire

Lalubie, G. (2013). [Les Lahars et les laves torrentielles historiques aux Antilles françaises: un risque hydro-volcano-géomorphologique majeur](#). *Physio-Géo. Géographie physique et environnement*, (Volume 7), 83-109.

Le Musée Pinchon, une histoire des savoirs naturalistes à la Martinique

Contenu scientifique de la visite

L'étude du degré de variabilité dans la complexité de systèmes biologiques dans les Petites Antilles est présente dans les écrits des premiers chroniqueurs et naturalistes, mais plus anciennement dans les connaissances laissées par les Amérindiens. Ces travaux d'inventaire de la diversité biologique taxinomique des Petites-Antilles seront peu à peu affinés entre le XVII^e siècle et le XVIII^e siècle par les approches de plus en plus spécialisées des missionnaires naturalistes, des botanistes et des médecins du roi, correspondants ou membres de la prestigieuse Académie des sciences. Le XIX^e siècle sera celui où l'inventaire du vivant se structurera en s'appuyant sur des voyageurs naturalistes correspondants du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Faisant suite à cette démarche, les travaux du Père Robert Pinchon (1913-1980) au début du XX^e siècle, sont les prémices d'une volonté locale d'appropriation de l'inventaire du vivant à la Martinique, et par la même de la diversité biologique locale dans sa dimension taxinomique. En effet, durant les 33 années d'enseignement qu'il dispensa au Séminaire collège, il initia de jeunes Martiniquais à la connaissance de la nature, du vivant et de sa diversité. Il marquera toute une génération de naturalistes, qui à leur tour transmettront leur passion à d'autres générations. La collection du Père Pinchon, se compose notamment de près de 2247 bocaux contenant des spécimens, 141 pièces séchées, 237 boîtes d'insectes et de papillons, 59 boîtes d'oiseaux naturalisés. Les progrès scientifiques en biologie moléculaire et en télédétection permettent aujourd'hui de compléter cette approche organistique de l'inventaire du vivant par des perceptions génétiques et écologiques de la diversité biologique.

Il reste néanmoins certain que quelle que soit la manière dont il est approché, l'inventaire du vivant semble être orienté en fonction de la société qui la motive, de ses préoccupations environnementales, culturelles et plus encore économiques. Dès lors, si la diversité biologique est utilisée pour déterminer le degré de variabilité dans la complexité de systèmes biologiques structurés dans lesquels chaque élément est aussi caractérisé par des fonctions, les acceptions du néologisme biodiversité semblent converger vers une idéologie construite autour de la préservation, des usages durables et du partage équitable de la diversité biologique et de ses bénéfices.

Référence à lire

Gros-Désormeaux, J.-R. (2013). La Biodiversité, du néologisme à l'idéologie, in Burac, M. *et al.* (Eds), [*Biodiversité insulaire*](#), Fort-de-France, DEAL Éditions, 18-33.

La Mangrove, un écosystème littoral à enjeux

Contenu scientifique de la visite

Les estimations des surfaces de mangroves de l'archipel de la Guadeloupe varient entre 2 325 ha et 3 983 ha, les données les plus récentes indiquant plus de 2950 ha majoritairement situées dans le Grand Cul-de-Sac Marin. Saint-Martin possède 26 ha de mangroves. Les peuplements de mangroves guadeloupéennes s'organisent en quatre grandes ceintures de végétation : une ceinture côtière étroite formée presque uniquement de *Rhizophora*, une ceinture arbustive dominée par des formes naines de *Rhizophora* et quelques individus d'*Avicennia*, une ceinture forestière interne plurispécifique dominée par *Rhizophora* avec *Avicennia* et *Laguncularia* présents, mais minoritaires, et une ceinture distale non dominée par *Rhizophora*. Globalement, la présence de six espèces de palétuviers de quatre familles différentes est attestée.

Si les ouragans peuvent fortement perturber les peuplements de mangroves, ils ne les mettent pas en réel danger, mais les maintiennent très en deçà de leurs potentialités de croissance. Elles sont ainsi encore plus sensibles aux pressions anthropiques. L'urbanisation et le mitage des mangroves par la construction d'infrastructures et l'aménagement d'accès à la mer, accentués par le développement touristique, sont des menaces importantes pour les mangroves guadeloupéennes, particulièrement pour les massifs de petite taille situés en dehors du Grand Cul-de-Sac Marin. Les remblaiements sont nombreux et des décharges, telle la grande décharge de la Gabarre, sont implantées au cœur des mangroves. Les aménagements hydrauliques peuvent perturber les régimes hydrologiques de ces écosystèmes et en modifier la salinité. L'état de santé des mangroves reste pourtant qualitativement bon en Guadeloupe et permet un fonctionnement écologique normal de ces milieux.

Référence à lire

Giry, F., Binet, T., & Keurmeur, N. (2017). [Les bénéfices de la protection des mangroves de l'outre-mer français par le Conservatoire du littoral: une évaluation économique à l'horizon 2040. Études caribéennes, \(36\).](#)

Le Parc national de la Guadeloupe, la justice environnementale et les communautés périphériques

Contenu scientifique de la visite

Établi en 1989, le Parc national de la Guadeloupe (PNG) se substituait à un parc naturel, sans statut juridique, géré par l'Office National des forêts. Il protège, avec sa zone centrale, la forêt primaire du massif forestier de l'île de la Basse-Terre de l'archipel de la Guadeloupe. À cette zone centrale est adjointe une zone périphérique comportant trois communes de la Côte Sous-le-Vent, soit Pointe-Noire, Bouillante et Vieux-Habitants, communes reconnues pour leur caractère rural et leurs difficultés économiques. Dans le cas de la création du PNG, elle est présentée comme pouvant impulser une dynamique de développement local pour ces communes, notamment par une valorisation des pratiques traditionnelles, une participation des populations et le respect du territoire parc. De prime abord, la présence d'un parc national et d'activités écotouristiques laissent à penser à une justice environnementale : protection et mise en valeur d'un milieu naturel de qualité, contribution des écotouristes au développement économique local, implication d'acteurs territoriaux dans la gestion du parc. Force est de constater que l'intervention du Parc National de la Guadeloupe n'a pas réussi à redresser le déclin de la dynamique territoriale des communes périphériques, et ce, malgré un discours clair sur le support au développement de ces communautés, notamment par l'écotourisme.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il y a une injustice environnementale au sens d'une action délibérée pour exclure ou surexposer une communauté dans le cadre d'une décision en matière de gestion des ressources naturelles et d'une aire protégée en particulier. Toutefois, l'état de la recherche ne permet pas de conclure à une distribution équitable des contraintes et des avantages de la création du parc et d'opportunités de participation et donc de renforcement des capacités collectives et individuelles pour les communes étudiées. Les contraintes dans l'usage du territoire sont vécues localement alors que les avantages sont d'ordre régional. C'est une minorité de la population qui en tire directement profit, soit les entrepreneurs touristiques principalement originaires de France métropolitaine et d'Europe ainsi que les grands groupes touristiques de la Grande-Terre qui offrent des excursions à leur clientèle. Quant à la participation, celle-ci est d'ordre symbolique et se limite à une minorité choisie par les maires des communes en accord avec le PNG. Les modes de participation mis en place favoriseraient les individus et les organisations ayant déjà des intérêts spécifiques, tels les promoteurs touristiques, les organisations de défenses de l'environnement, les scientifiques, les élites politiques locales, etc.

Ainsi, malgré un discours officiel de conciliation entre développement et protection de l'environnement, par le biais de l'écotourisme dans la zone périphérique du PNG, cette conciliation se fait difficilement. Alors que les populations locales ont à vivre avec les contraintes d'usage sur leur territoire, les opérateurs touristiques de toute la Guadeloupe profitent de l'image de marque portée par le PNG et les grands sites de sa zone centrale.

Référence à lire

Lapointe, D., & Gagnon, C. (2009). [Conservation et écotourisme : une lecture par la justice environnementale du cas des communautés voisines du Parc national de la Guadeloupe](#). *Études caribéennes*, (12).

Les espaces littoraux de la Guadeloupe, vulnérabilité juridique et inégalités environnementales

Contenu scientifique de la visite

Dans la Caraïbe, les situations côtières à risques multiples complexifient le processus de gestion des risques. Les phénomènes sismiques, les tsunamis et la liquéfaction des sols sont en grande partie imprévisibles et nécessitent des temps de réaction extrêmement courts, que ce soit pour prévoir, avertir ou protéger les habitants. De plus, en Guadeloupe, les intentions du législateur de prévenir les aléas doivent faire face à une réalité territoriale complexe qui ne peut pas toujours échapper au passé postcolonial et à l'héritage de l'esclavage. Les difficultés de coordination et les contradictions potentielles entre les politiques de régularisation, de prévention des risques et de lutte contre le logement insalubre tendent à exposer les populations les plus fragiles à des situations « incapacitantes ». En d'autres termes, au lieu de réduire la vulnérabilité juridique, environnementale et sociale des populations, la confusion institutionnelle actuelle a soumis certains habitants à des situations paradoxales qui pourraient en réalité bloquer, retarder ou encourager des attitudes de laisser-faire et des mesures provisoires qui perdurent. Considérée comme telle, cette vulnérabilité juridique tend à refléter une nouvelle accumulation de vulnérabilité environnementale et sociale. La situation des habitants est donc particulièrement inégale. Dès lors, il sera difficile de résoudre la complexité de la question, avant l'expiration du mandat de l'Agence des 50 pas géométriques en 2021.

Les risques environnementaux ne sont pas figés dans le temps et l'espace, car les risques et les vulnérabilités peuvent évoluer. Des recherches antérieures ont mis en évidence l'origine anthropique de l'aggravation des risques naturels. Les zones côtières sont particulièrement touchées, les effets du changement climatique se faisant de plus en plus sentir en raison de la multiplication des événements extrêmes et de l'élévation du niveau de la mer. D'autres effets anthropiques très directs sont également visibles, tels que le durcissement des rivages, l'exploitation des ressources naturelles et la construction ou l'extension de ports. Les dangers ne sont plus simplement naturels, ils sont de plus en plus socio-naturels et complexifient la question de la responsabilité.

Référence à lire

Claeys, C., Arnaud, A., & Lambert, M. L. (2017). [The impact of legal vulnerability on environmental inequalities. A case study of coastal populations in Guadeloupe \(French Antilles\)](#). *Comptes Rendus Geoscience*, 349(6-7), 351-358.

FORMATIONS

L'analyse textuelle à partir du logiciel « NVivo »

Animation pédagogique

Florence Ménez, anthropologue, Université des Antilles.

Présentation de l'outil

Le logiciel NVivo permet d'organiser et d'analyser facilement des données non structurées, afin de prendre des décisions plus éclairées. Quels que soient les ressources, le domaine et l'approche, l'espace de travail NVivo aide à toutes les étapes de la recherche, de l'organisation des ressources à leur partage et aux rapports, en passant par l'analyse.

NVivo est capable de traiter presque tous les types de données, des documents Word aux fichiers PDF, en passant par les fichiers audios, les tableaux de base de données, les feuilles de calcul, les vidéos, les images et les données Web. Il est possible d'échanger des informations entre NVivo et d'autres applications telles que Microsoft Word et Excel, IBM SPSS Statistics, Survey Monkey, EndNote, Evernote et OneNote. NVivo est capable de travailler en lien avec des ensembles de statistiques.

Les outils ultras performants de NVivo permettent d'identifier des tendances subtiles et les fonctions d'analyse automatique offrent une vue détaillée des données. Ces fonctions peuvent également s'avérer utiles pour traiter une quantité élevée de données. NVivo permet d'afficher les connexions, les idées et les résultats à l'aide d'outils de visualisation comme les graphiques, les cartes et les modèles. NVivo offre la possibilité d'exporter ou simplement de copier et de coller les conclusions, les résultats de requêtes, les modèles et les graphiques dans des rapports et des présentations.

Références à lire

Deschenaux, F. (2007). [Guide d'introduction](#). *Les cahiers pédagogiques de l'Association pour la recherche qualitative*.

Fallery, B., & Rodhain, F. (2007). [Quatre approches pour l'analyse de données textuelles : lexicale, linguistique, cognitive, thématique](#). In *XVIe Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique AIMS* (pp. pp-1). AIMS.

Krief, N., & Zardet, V. (2013). [Analyse de données qualitatives et recherche-intervention](#). *Recherches en sciences de gestion*, (2), 211-237.

L'analyse spatiale à partir du logiciel « QGIS »

Animation pédagogique

Jonathan Priam, géographe, Université des Antilles.

Présentation de l'outil

QGIS est un Système d'Information Géographique (SIG) distribué sous licence publique générale GNU. C'est un projet officiel de la fondation Open Source Geospatial (OSGeo). Il est compatible avec Linux, Unix, Mac OS X, Windows et Android et intègre de nombreux formats vecteur, raster, base de données et fonctionnalités.

QGIS se veut être un logiciel SIG simple à utiliser, fournissant des fonctionnalités courantes. L'objectif initial du projet était de fournir un visionneur de données SIG. QGIS a, depuis, atteint un stade dans son évolution où beaucoup y recourent pour leurs besoins quotidiens. QGIS gère un grand nombre de formats raster et vecteur, avec le support de nouveaux formats facilité par l'architecture basée sur les extensions.

Il permet de créer des cartes et les parcourir de manière interactive ; de créer, d'éditer, de gérer et d'exporter des couches vectorielles et raster. Enfin, il est également possible de réaliser des analyses de données spatiales sur des bases de données spatiales ou tout autre format géré par OGR. QGIS propose pour des analyses vectorielles, des outils de ré-échantillonnage, de traitements spatiaux, ainsi que de gestion des géométries et des bases de données.

Référence

QGIS (2.18). [Manuel d'utilisation de QGIS](#), 2016
Gdal-Software-Suite. [Geospatial data abstraction library](#).
Grass-Project. [Geographic resource analysis support system](#).

SÉMINAIRES

« Quand le Droit occupe les 50 pas géométriques » *Regards croisés Amazonie-Caraïbe*

Séminaire COFECUB-CAPES IBIS
Mercredi 13 mars 2019, de 16h00 à 19h00
Bibliothèque universitaire, Campus de Schœlcher

Comité d'organisation

Pascale Campus, Centre National de la Recherche Scientifique (France).
Justin Daniel, Université des Antilles (France).
Luly Fischer, Universidade Federal do Pará (Brésil).
Karine Galy, Université des Antilles (France).
Jean-Raphaël Gros-Désormeaux, Centre National de la Recherche Scientifique (France).
Jonathan Priam, Université des Antilles (France).
Lise Tupiassu, Universidade Federal do Pará (Brésil).
Isabelle Vestris, Université des Antilles (France).

Discutants

Caroline Cochet, Docteur, Droit public, Université des Antilles.
Justin Daniel, Professeur des Universités, Science politique, Université des Antilles.
Carine David, Professeur des Universités, Droit public, Université des Antilles.

Intervenants

Marie-Joseph Aglaé, Maître de conférences HDR, Droit public, Université des Antilles (France).
Luly Fischer, Professeur, Droit, Programme de Post-graduation en Droit, Universidade Federal do Pará (Brésil).
Norbert Foulquier, Professeur des Universités, Droit public, Université Panthéon-Sorbonne (France).
Alice Fuchs-Cessot, Maître de conférences, Droit public, Université Vincennes Saint-Denis (France).
Lise Tupiassu, Professeur, Droit, Programme de Post-graduation en Droit, Universidade Federal do Pará et Centro Universitário do Estado Pará (Brésil).

Argumentaire

Les 50 pas géométriques sont un statut juridique existant à l'outremer français aux littoraux caribéens aussi bien que dans quelques rivages fluviaux amazoniens. Si son origine remonte à la période de la colonisation, cette zone fait actuellement partie du domaine public, et pour cette raison est inaliénable et imprescriptible. Toutefois, plusieurs lois ont progressivement créé des possibilités de régularisation de ses occupants, ainsi que la décentralisation de sa gestion par les communes.

Dans ce contexte, prenant en compte l'existence d'un régime juridique homologue dans le système juridique brésilien, ce séminaire propose de mettre en lumière des réponses aux problématiques suivantes : quel panorama juridique de l'aménagement des biens du domaine public à l'outremer ? Quels sont les points de rapprochement et d'éloignement entre le cadre juridique des 50 pas géométriques dans la région Amazonie-Caraïbe dans les systèmes juridiques français et brésilien ? A-t-il des particularités dans l'application des normes de Droit fiscal pour les parcelles occupées par des privés dans cette zone ?

Programme

- 16h00** **Ouverture** (Karine Galy)
Panorama juridique du foncier en Amazonie française, le cas de la Guyane
(Alice Fuchs-Cessot) – Discutant : Carine David
- 17h00** **Cadres juridiques des 50 pas géométriques**, discussions croisées entre des situations brésiliennes et françaises (Luly Fischer & Norbert Foulquier) – Discutant : Justin Daniel
- 18h00** **Les régimes de taxation dans les 50 pas géométriques**, discussions croisées entre les instruments brésiliens et français (Lise Tupiassu & Marie-Joseph Aglaé) – Discutant : Caroline Cochet
- 19h00** **Clôture** (Isabelle Vestris)

Publics visés

Agence des 50 pas géométriques de la Martinique, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, municipalités, EPCI, doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs.

Soutiens

Ce séminaire bénéficie du soutien des « Investissements d'avenir » de l'Agence nationale de la recherche française (CEBA, réf. ANR-10-LABX25-01) et du COFECUB-CAPES.

« Le zonage de la biodiversité »

Regards croisés entre représentations naturalistes et juridiques

Séminaire COFECUB-CAPES IBIS

Vendredi 15 mars 2019, de 16h00 à 19h00

Bâtiment du Pôle Universitaire Régional, Campus de Schœlcher

Comité d'organisation

Pascale Campus, Centre National de la Recherche Scientifique (France).

Justin Daniel, Université des Antilles (France).

Luly Fischer, Universidade Federal do Pará (Brésil).

Jean-Raphaël Gros-Désormeaux, Centre National de la Recherche Scientifique (France).

Jonathan Priam, Université des Antilles (France).

Lise Tupiassu, Universidade Federal do Pará (Brésil).

Discutants

Caroline Cochet, Docteur, Droit public, Université des Antilles.

Norbert Foulquier, Professeur des Universités, Droit public, Université Paris 1.

Alice Fuchs-Cessot, Maître de conférences, Droit public, Université Paris VIII.

Intervenants

Carine David, Professeur des Universités, Droit public, Université des Antilles (France).

Victor David, Chercheur, Institut de Recherche pour le Développement (France).

Karine Galy, Maître de conférences, Droit public, Université des Antilles (France).

Luly Fischer, Professeur, Droit, Programme de Post-graduation en Droit, Universidade Federal do Pará (Brésil).

Lise Tupiassu, Professeur, Droit, Programme de Post-graduation en Droit, Universidade Federal do Pará et Centro Universitário do Estado Pará (Brésil).

Argumentaire

Construites autour de l'idéologie de la biodiversité et du paradigme de la conservation les logiques de production de savoirs dans les sciences de la biodiversité ont été jusqu'ici à l'origine de normes éloignées de l'espace perçu et vécu par les populations locales. Les « entrepreneurs de la patrimonialisation » d'Isabelle Mauz imaginent des dispositifs de zonage des écosystèmes qui tentent d'articuler les modes de vie traditionnels aux logiques de production de savoirs rationalisés institutionnels. Dans ce contexte, des juristes imaginent de faire de la nature et de ses éléments des personnes juridiques dotées de droits en écho à la personnification d'une nature dotée de pouvoirs surnaturels dans les sociétés traditionnelles.

L'objectif de ce séminaire est de relativiser le caractère conceptuel théorique dominant des logiques de production de savoirs, au profit d'une fabrique de zonages pragmatiques et d'innovations juridiques qui concilieraient les principaux courants de pensée de l'éthique environnementale.

Programme

- 16h00** **Ouverture** (Jean-Raphaël Gros-Désormeaux)
L'imprégnation du droit de la protection des espaces naturels par le mécanisme de l'inventaire du patrimoine naturel (Karine Galy) – Discutant : Alice Fuchs-Cessot
- 17h00** **Le zonage des aires protégées en Amazonie brésilienne** (Lise Tupiassu & Luly Fischer) – Discutant : Caroline Cochet
- 18h00** **Le monde est de plus en plus en Stone** (Victor David & Carine David) – Discutant : Norbert Foulquier
- 19h00** **Clôture** (Justin Daniel)

Publics visés

Agence des 50 pas géométriques de la Martinique, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, DEAL Martinique, Parc Naturel Régional de la Martinique, Parc Naturel Marin de la Martinique, doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs.

Soutiens

Ce séminaire bénéficie du soutien des « Investissements d'avenir » de l'Agence nationale de la recherche française (CEBA, réf. ANR-10-LABX25-01) et du COFECUB-CAPES.

Information complémentaire

Jean Raphaël GROS-DESORMEAUX
Tél : 0696321362
E-mail: jr.grosdesormeaux@gmail.com

Jonathan PRIAM
Tél : 0596554619
E-mail: Jonathan.priam@univ-antilles.fr